

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept février à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. François PERRIN , maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11 – quorum : 6

Etaient présents : Tous les conseillers sauf J.R Carle excusé – procuration à Raja Masson.

Le conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- 1/ Arrêt du PV de la réunion du conseil municipal du 17 janvier 2023.
- 2/ désignation du secrétaire de séance
- 3/ Suivi des affaires en cours : projet de plantation de haies et fascines, exercice du droit de préemption sur le terrain situé chemin derrière les meix, suivi des rapports Dekra / bâtiments communaux, entretien du cimetière
- 4/ Travaux à réaliser dans la maison communale 36 grande rue
- 5/ Espace multisports
- 6/ Installation d'une boîte à pain
- 7/ suivi du contrôle des Poteaux Incendie
- 8/ Questions diverses : bassin temporaire de natation, semaine bleue, reprise du travail des agents techniques, protection animale : campagne de stérilisation des chats errants - convention

Délibération n° 2023-02-01

Arrêt du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 janvier 2023.

Le procès verbal de la réunion du 17 janvier 2023 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du conseil. Une demande de rectification ayant été déposée par Laurence JACOTOT, le conseil municipal prend acte et adopte à l'unanimité le procès-verbal modifié de la réunion du 17 janvier 2023.

Délibération n°2023-02-02

Nomination du secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du CGCT, le conseil nomme M. Thibaut MADELINE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération n° 2023-02-03

Suivi des affaires en cours et Préparation du budget 2023 :

Le maire présente ses prévisions de dépenses détaillées pour la section fonctionnement. Il indique que les dépenses de fournitures scolaires seront prises en charge par Bonnencontre à partir du mois de mai ; il faut donc prévoir en conséquence. Il faut également penser à établir la liste des subventions aux associations, vérifier le montant des intérêts d'emprunts, demander à l'onf le programme de travaux en forêt. Puis le maire fait un point rapide sur les prévisions de recettes sachant que les dotations ne sont pas encore connues, il faut faire le point sur les subventions restant à percevoir, les reversements Gras savoye/ maladie employés. Question : faut-il augmenter les impôts ?

Section investissement : le maire liste les travaux prioritaires : voirie sur la D12A – entrée du village route de Côteaux, Chemin de molland -ajourné ; logement communal 36 grande rue : il faut attendre les devis de l'isolation extérieure, fenêtres, électricité... ; espace multisports, il y a un rendez vous le 9 mars pour un second devis, plantation des haies et fascines en bord de Saône en mars et plantation

de peupliers également en bord de Saône. Ne pas oublier la poursuite du programme de rénovation de l'éclairage public – poste B cette année. Le maire précise que ces prévisions seront travaillées et vérifiées notamment lors d'une entrevue avec monsieur Mathiron CDL (conseiller aux décideurs locaux). Le vote du budget interviendra lors de la prochaine réunion du conseil.

Délibération n° 2023-02-04
Exercice Droit de Prémption Urbain.

Le maire informe le conseil qu'il ne souhaite pas exercer le droit de préemption, le projet global serait trop coûteux et l'emplacement sujet à controverse en cas d'installation de l'espace de jeux. Le conseil, à l'unanimité se prononce du même avis

Délibération n° 2023-01-06

Installation d'une boîte à pain

Les conseillers ont réfléchi à l'emplacement à privilégier : à la majorité ils choisissent d'implanter près de la bascule, mais il y aurait un branchement électrique à prévoir, ou devant la mairie. Madame Jacotot et Madame Masson préféreraient sous le préau de la bibliothèque pour privilégier la facilité du parking, A suivre,

Délibération n° 2023-01-07
Suivi du contrôle des Poteaux incendie

Les conseillers ont reçu le compte-rendu du contrôle effectué par le CIS de Brazey en plaine. Le tableau n'est pas à jour, puisque qu'il mentionne encore des PI qui ont été remplacés mais pas désinstallés. Certains PI sont à repeindre ou capot à réparer. Le seul point négatif est le débit insuffisant rue des pâtis, mais ce problème n'est pas nouveau et n'a pas de solution. Il reste à prendre l'arrêté DECI (défense extérieure contre l'incendie et le transmettre aux autorités concernées,

QUESTIONS DIVERSES – COMMUNICATIONS

Bassin temporaire de natation

Le maire s'est renseigné au sujet de la proposition d'installation d'un bassin temporaire. Le coût est de 1000 euros par semaine tout compris mais il faut s'engager sur 7 semaines, ce qui n'est pas envisageable pour Bonnencontre. Il a donc soumis l'idée au Président de la Communauté de communes. A suivre.

Semaine bleue

Le maire fait part du programme et invitation à la réunion plénière reçue de la part du comité départemental. Personne ne souhaite s'y rendre.

Reprise du travail des agents techniques

Mr Forasacco reprendra peut être le 1er mars. Madame Millot a repris après 1 mois d'arrêt maladie.

Information / Syndicat des eaux

Le maire retrace le fil de la dernière réunion du syndicat. Certains puits actuellement en service ne sont pas en bon état et il y a des problèmes de turbidité et bactéries, de gros travaux sont à réaliser. D'autre part, afin d'assurer la fourniture d'eau potable à de nombreuses communes de Côte d'Or, le Conseil départemental a sanctuarisé la « boucle des Maillys » 240 Hectares ont été achetés, il est

prévu d'installer des puits et équipements de décontamination pour 100 millions d'euros, le CD prend 80 millions à sa charge et demande donc une participation aux syndicats des eaux de 20 millions. Ce financement doit être voté par chacun des syndicats concernés par le périmètre. Pour notre secteur, l'augmentation serait de +25 cts le m3, Sachant que ce projet évitera bien des soucis de fourniture, le syndicat des eaux du canton se montre favorable.

Décommissionnement du réseau cuivre

Le maire a assisté à une réunion concernant la fin des réseaux télécoms cuivre. Annoncé pour fin 2024 à Bonnencontre et 9 autres communes de Côte d'Or. A partir de cette date, les abonnements traditionnels ne seront plus possibles. Fin 2025 les lignes seront désinstallées. Généralisation en 2030,

Délibération n° 2023-01-08

Laurence Jacotot demande à suivre une formation payante, le conseil valide à l'unanimité,

Les délibérations 2023/02/01 à 2023/02/08 ont été examinées au cours de cette séance à laquelle étaient présents tous les conseillers municipaux sauf JR Carle qui avait donné procuration à Raja Masson.

Prochaine réunion le 28 mars à 19 h 45,

Le secrétaire de séance

Le maire

Thibaut MADELINE

François PERRIN

En application de l'article L.2121-25 du CGCT, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 03/03/2023.